



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025

HISTORIQUE & CHIFFRES CLÉS



2024 - 2027

Travaux sur le réseau de chauffage et sécurisation par la reprise et rénovation de la chaufferie de Belleruche.

2023

Remplacement du groupe turbo alternateur de l'UVE afin de produire 20% d'électricité en plus

375 120

habitants

195 159 T

de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) +

2021

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances

- 3,6 kg/hab | **+ 1,2 kg/hab**

d'ordures ménagères*

de déchets d'emballages légers* +

2016

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

2011

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

98 %

de déchets ménagers valorisés

25

sites de compostage partagé mis en place +

2001

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 500 t) avec production électrique

1998

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

241

interventions dans les écoles

5485

élèves d'écoles élémentaires sensibilisés

1997

Ouverture d'une plateforme de compostage

1983

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

1981

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

1978

Création du SYTRAIVAL

*Par rapport à 2024



FAITS MARQUANTS 2025	6
----------------------------	---

+

1 - SITUATION GÉNÉRALE	8
-------------------------------------	----------

1.1 Le territoire du Sytraival	9
1.2 Les compétences	10
1.3 Le fonctionnement	11
1.4 Les filières de traitement	12
1.5 Les installations	13
1.6 La feuille de route	14

+

2 - COLLECTE	16
---------------------------	-----------

2.1 Les modes de collecte	17
2.2 Répartition globale des déchets des ménages	18
2.3 Collecte en déchèterie	22
2.3.1 Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques	22
2.3.2 Collecte des meubles	23
2.3.3 Collecte des ASL / ABJ Th	23
2.3.4 Évolutions des déchets collectés en kg / habitants	24

+

3 - TRANSFERT & TRANSPORT	25
--	-----------

+



4 - VALORISATION & TRAITEMENT	26
4.1 La valorisation matière	29
4.2 Valorisation organique	30
4.3 Valorisation énergétique	30
4.3.1 L'unité de valorisation énergétique	
4.4 Le site de Saint-Étienne-sur-Chalaronne	31
4.5 La plateforme de stockage d'Arnas	33
4.6 Le centre de traitement de Quincieux	33
4.7 Les modes de valorisation et de traitement	34



5 - PRÉVENTION & COMMUNICATION	35
5.1 Prévention	36
5.1.1 Le compostage - les déchets verts	
5.1.2 Sensibiliser à la qualité du tri auprès du grand public	
5.1.3 Faire découvrir le process de traitement et de valorisation des déchets avec les visites de sites	
5.1.4 Sensibiliser à la réduction des déchets dès le plus jeune âge avec les animations scolaires	
5.2 Communication	39
5.2.1 Éditer des publications pédagogiques gratuites pour développer les bonnes pratiques en matière de tri	
5.2.2 Simplifier et centraliser l'accès à l'information des EPCI avec l'espace adhérents	
5.2.3 Coordonner des collectes ponctuelles sur le territoire	



6 - INDICATEURS FINANCIERS	42
6.1 Présentation des budgets	43
6.2 Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	44
6.3 Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement	45
6.4 Tarifs	46
6.5 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2025	47

BILAN DU TERRITOIRE	48
----------------------------	----

ANNEXES	50
----------------	----

GLOSSAIRE	51
------------------	----





Janvier

| Généralisation du tri des emballages dans l'espace public

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont **l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri des emballages dans l'espace public.**

Sur le territoire du SYTRAIVAL, des abribacs et corbeilles de rues seront déployées courant 2026 dans les parcs, les rues, les places ... afin de permettre aux usagers de trier leurs emballages même en dehors de chez eux, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage.



| Travaux du réseau de chauffage urbain (RCU)

Les travaux du RCU se sont poursuivis en 2025 et devraient continuer en 2026. L'objectif est de réaliser des boucles permettant de répartir la circulation de l'eau chaude à 105°C pour un **meilleur approvisionnement des différents bâtiments raccordés.** Par ailleurs la chaufferie de Belleroy qui se situe à l'autre extrémité du réseau a été reprise et rénovée afin de sécuriser le réseau. Le montant des travaux en 2025 est de plus de 8.5 M€.

Le montant total 2020-2027 est de plus de 23 M€ et l'ADEME subventionne à hauteur de 5.9 M€. Des bâtiments supplémentaires ont été raccordés dont deux collèges à Limas.



Avril

| Inauguration du centre de tri TRICEA à Torcy (71)

Mis en service en septembre 2024, TRICEA a une **capacité annuelle de 30 000 tonnes de déchets par an**, au service des 700 000 habitants des territoires concernés.

Cette réalisation collective s'inscrit dans une démarche de coopération qui dépasse les frontières des régions administratives du SYTRAIVAL et lui permet d'être acteur d'un **projet territorial d'avenir** sur les enjeux de la gestion des déchets.

La conception, la réalisation et l'exploitation de ce **nouveau centre de traitement des déchets recyclables** est issu d'une démarche de coopération entre le Smet 71, le SYTRAIVAL et le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.



Travaux de rénovation et d'extension des locaux du SYTRAIVAL

Le SYTRAIVAL a engagé des **travaux de rénovation et d'extension** de ses locaux afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment, réaliser la remise aux normes en matière de sécurité et d'installations électriques. Ces importants travaux de réaménagement et de construction d'une extension permettront à terme d'agrandir la surface des bureaux.

Débutés courant mai 2025, ces travaux se poursuivront jusqu'en juin 2026.



Juillet

Mise en place de la collecte des bouteilles de protoxyde d'azote

Face à une hausse constante des bouteilles de protoxyde d'azote jetées sur la voie publique, dans les ordures ménagères ou les bacs de tri, le **SYTRAIVAL a mis en place une collecte spécifique dans les déchèteries de son territoire**.

Souvent appelé gaz hilarant, le protoxyde d'azote est un gaz dont l'usage est détourné à des fins récréatives. Au-delà des risques sanitaires, les bouteilles de protoxyde d'azote sont des déchets dangereux qui provoquent des risques d'explosion.

2ème semestre

Co-construction de la feuille territoriale 2025-2035 : une vision commune pour nos déchets

Pour atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notre territoire doit **réduire ses déchets de 13 %** dans les 5 prochaines années, soit un effacement de 25 000 T, et baisser de plus de 30 % le tonnage incinéré d'ici 2031.

C'est dans ce cadre réglementaire ambitieux que la feuille de route a été engagée. Les élus du territoire du SYTRAIVAL se sont réunis à 3 reprises pour **partager leur vision, les enjeux actuels et définir les axes prioritaires de travail**.



Il en est ressorti une forte volonté de réduction des déchets, en renforçant l'adhésion des usagers, mais également en élaborant un modèle économique soutenable prenant en compte les spécificités de nos territoires. Un troisième atelier avec les élus est planifié mi-janvier 2026 afin d'approfondir les actions prioritaires à mener. L'objectif sera l'édition d'un document validé par tous, qui servira de **cadre aux parties prenantes dans leurs prises de décision de la prochaine décennie**.



SITUATION GÉNÉRALE

375 120
habitants

9
EPCI

260
communes

1
Président

9
Vice-Présidents

51
Elus délégués
au Conseil Syndical

4
commissions
de travail

1
Unité de Valorisation
Énergétique

85 790 T
de déchets ménagers
et assimilés traités
sur l'UVE

1
plateforme
de maturation
des mâchefers

15 885 T
De mâchefers
valorisés sur
la plateforme

1
plateforme
de compostage

4
plateformes
de compostage
privées

9 395 T
de déchets verts
valorisés sur
la plateforme d'Arnas

11 781 T
de déchets verts
valorisés sur
les plateformes
privées

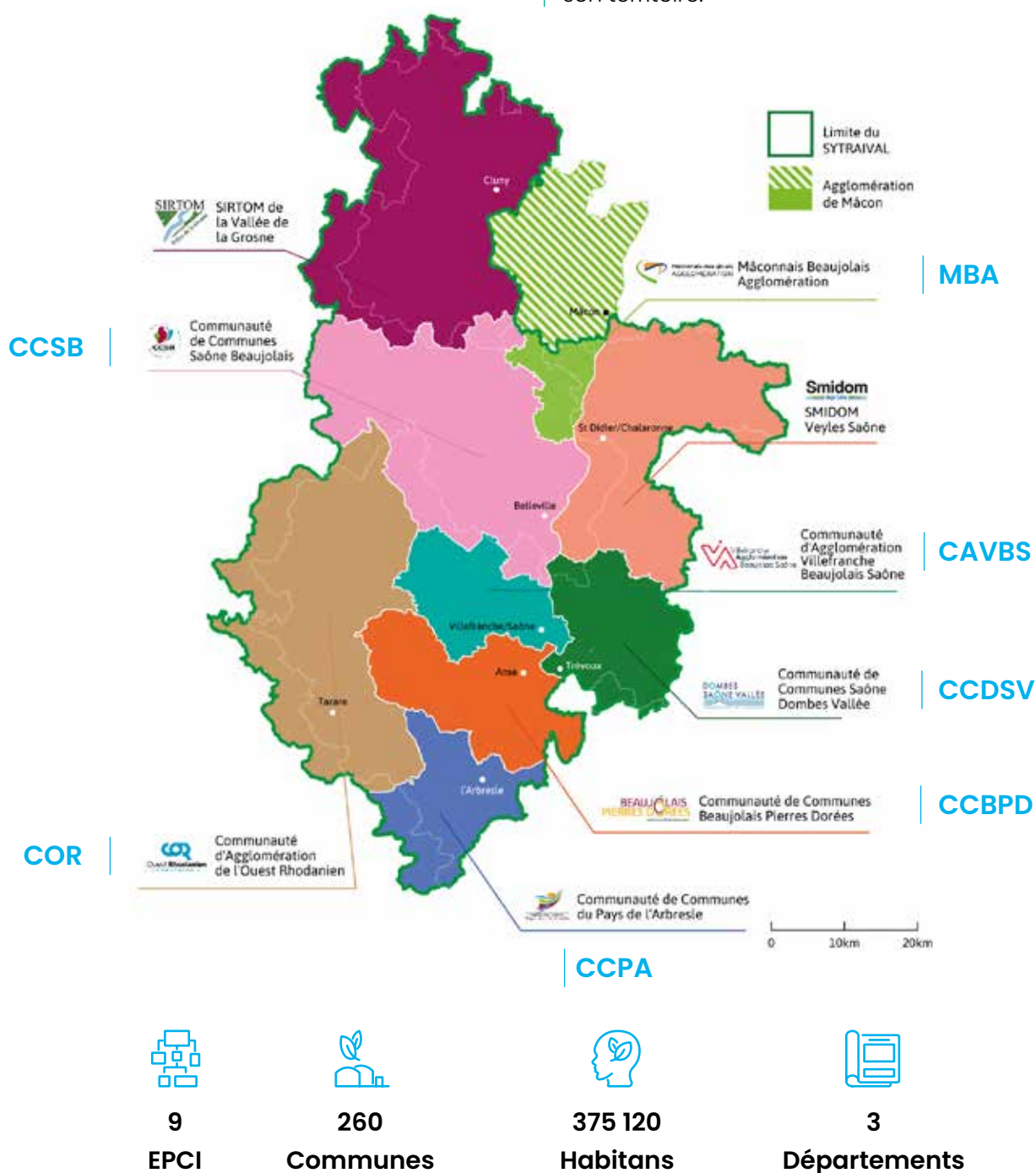
4
quais de transfert

41 521 T
de déchets ayant
transités via les quais
de transfert

1.1 | Le territoire du Sytraival

Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, **le SYTRAIVAL valorise les déchets ménagers produits par 260 communes et 375 120 habitants** répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire pour le compte de ses 9 adhérents.

Incinération et valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et non recyclables, valorisation matière de la collecte sélective, compostage des déchets verts et biodéchets sont les missions premières du SYTRAIVAL. Le syndicat déploie également une **politique de sensibilisation au geste de tri et de réduction des déchets** auprès des usagers de son territoire.



1.2 | Les compétences

Les compétences du SYTRAIVAL sont définies par l'arrêté inter préfectoral du 26 mai 2011.

Le syndicat est compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des groupements qui le composent.

| Incinération et valorisation énergétique +



L'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône traite plus de **80 000 tonnes de déchets par an**. L'énergie issue de la combustion des déchets permet de **produire de l'électricité** pour 12 000 logements **et de la chaleur pour le chauffage** pour des bâtiments publics, des écoles, des lycées et 2500 foyers.

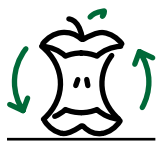
| Collecte sélective +



Le SYTRAIVAL gère la **valorisation des déchets d'emballages** (collecte sélective) dont la collecte est assurée par chaque EPCI adhérent à l'exception des collectes de journaux, magazines et du verre qui sont mutualisées par le SYTRAIVAL.

Le traitement, tri et la valorisation des différents flux de déchets collectés après séparation est assuré soit par prestation de service à des centres de tri soit en déchèterie et relève de la compétence du SYTRAIVAL.

| Traitement des biodéchets sur site de compostage +



Le SYTRAIVAL gère le **traitement et valorisation des déchets verts (DV)** déposés en déchèterie et des déchets alimentaires (DA) collectés. Ces déchets sont **traités sur des plateformes de compostage** gérées soit par le SYTRAIVAL, soit par des prestataires privés pour être ensuite transformés en compost (agréés pour DV / DA).

Les EPCI adhérents s'occupent de la **collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers / multi matériaux**, mais aussi de la collecte en haut de quai de déchèteries.

Le SYTRAIVAL gère la **collecte du papier et du verre via un marché public**. Il gère également une partie des **flux de déchèteries, avec le transfert vers les différents sites de recyclage et la gestion de certains déchets** soumis à la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les tonnages seront présentés ci-après.

En 2025, 24 marchés étaient en cours sur 3 compétences : collecte sélective, valorisation énergétique et compostage des déchets verts. Le détail des marchés se trouve en annexe.

1.3 | Le fonctionnement

Le SYTRAIVAL est une collectivité territoriale, gérée par les élus formant le comité syndical. Ce comité syndical délègue des compétences au bureau syndical qui est composé pour le Sytraival d'un président et de 9 vice-présidents, avec une compétence identifiée pour chacun.

Des instances décisionnaires se réunissent régulièrement afin d'assurer l'administration du SYTRAIVAL.

• **Conseil syndical** : Le comité syndical est l'**assemblée délibérante** constituée d'élus délégués qui vote les actions menées par le SYTRAIVAL

Les élus représentent les 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône et Loire qui sont soit des Communautés d'Agglomération, soit des Communautés de Communes ou soit des Syndicats de collecte.

Leur nombre dépend de la population de chaque groupement, à raison d'un élu par tranche de 12 000 habitants. Sont désignés conjointement des délégués suppléants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal. En 2025, il y a 49 délégués titulaires et 26 délégués suppléants.

• **Bureau** : Le comité syndical délègue une partie de ses compétences au bureau syndical.

Le bureau du syndicat est composé d'un président, de 9 vice-présidents et de 2 membres élus par le comité syndical. C'est un **organe de préparation, d'étude des dossiers et des projets qui sont soumis au comité pour décision.**

• **Commissions** : Ces groupes de réflexions thématiques, co-animés par le Vice-Président délégué et composés d'élus et de techniciens référents, sont chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre :

- Commission "Collecte sélective / Déchèterie"
- Commission "Communication"
- Commission "Prévention / Economie circulaire"
- Commission "Biodéchets / Déchets verts"

L'équipe du SYTRAIVAL au 1er janvier 2025



7 femmes / 1 homme
Age moyen : 47 ans



1 contractuel / 1 alternant / 6 titulaires
A : 1 / B : 1 / C : 5



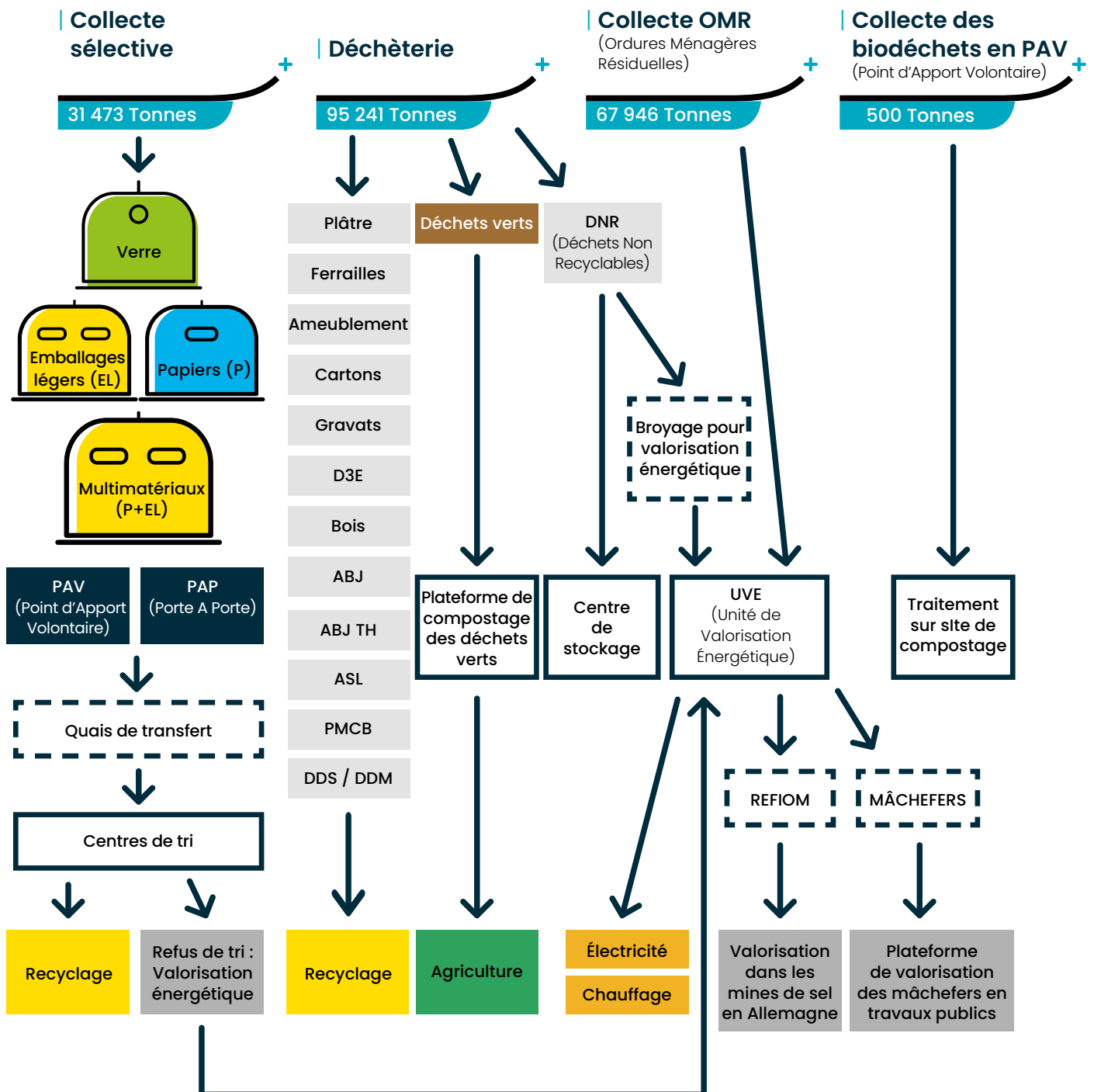
Ancienneté moyenne :
9 ans



5 postes en filière administrative
3 postes en filière technique

1.4 | Les filières de traitement des déchets ménagers

Voici un schéma récapitulatif des différentes filières de traitement.



1.5 | Les installations

L'Unité de Valorisation Énergétique

située à Villefranche-sur-Saône, qui comprend :

- o Un turbo alternateur produisant de l'électricité
- o Un réseau de chaleur qui distribue la chaleur fournie par l'UVE et de trois chaudières dont 1 bois et 2 gaz

Le site d'Arnas, qui comprend :

- o Une plateforme de broyage des inertes
- o Une plateforme de préparation de combustible bois
- o Une aire de stockage du verre

Les quais de transfert de :

- o Thizy-les-Bourg,
- o Fleurieux-sur-l'Arbresle
- o St-Etienne-sur-Chalaronne



Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, qui comprend :

- o Une plateforme de broyage des déchets non recyclables
- o Une plateforme de stockage des inertes
- o Une aire de stockage du verre
- o Une aire de mise en balle des OMr

Le site de Quincieux, qui comprend :

- o Une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)
- o Une plateforme de broyage des DNR
- o Un quai de transfert de la collecte sélective



UVE
Unité de valorisation énergétique



Compost



ISDND
Installation de stockage des déchets non dangereux



Mâchefers
Plateforme de maturation des mâchefers



Transfert
Quai de transfert

D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.

1.6 | Feuille de route du SYTRAIVAL : une vision commune pour nos déchets

Pour respecter les objectifs de la loi AGEC, notre territoire doit réduire ses déchets de 13% en 2030 par rapport à 2024, soit environ 25 000T à effacer à population constante.

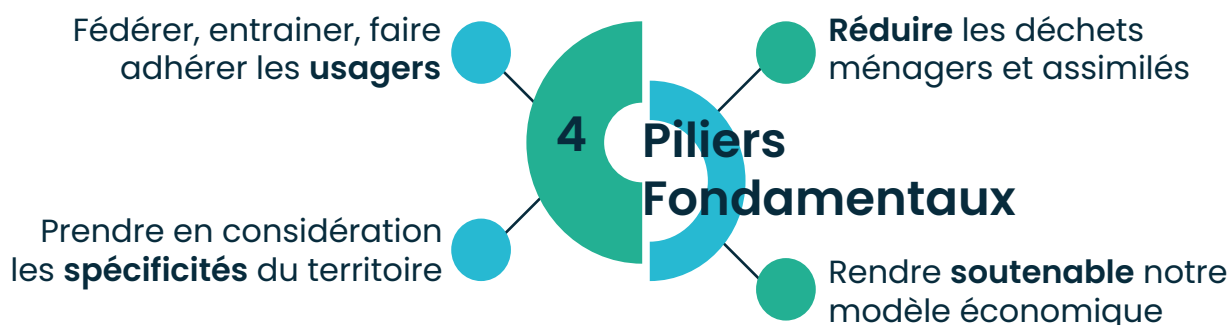
A cet objectif s'ajoute celui fixé par la région Auvergne Rhône Alpes qui demande une meilleure valorisation de la matière, engendrant la nécessité d'une baisse du tonnage incinéré de plus de 30% en 2031.

C'est dans ce cadre réglementaire ambitieux que la feuille de route a été engagée pour la prochaine décennie. Afin de mener à bien cette démarche, les élus du territoire du SYTRAIVAL se sont réunis à 3 reprises lors d'ateliers de travail, rythmés par des outils d'intelligence collective, dont les objectifs étaient triples :

- faire émerger les **enjeux majeurs du territoire**
- **clarifier leur vision** pour le syndicat et ses adhérents en proposant les **piliers fondamentaux**
- identifier les **grandes orientations politiques** par des axes prioritaires de travail et leurs leviers d'action

En parallèle de ce travail réalisé par les élus, des entretiens avec les services déchets des EPCI et avec les collaborateurs ont été menés durant le 2ème trimestre 2025.

| La vision des élus : Un but commun ambitieux et réaliste, une boussole pour nos décisions futures



| Grandes orientations et leviers d'actions : (synthèse présentée à la page suivante)

- **Une transition écologique en faveur de la réduction des déchets** : Réduire nos déchets ménagers et assimilés (DMA) à 457kg/habitant, et contribuer activement à l'économie circulaire du territoire
- **Un modèle économique soutenable** : Garantir un service innovant et financièrement soutenable en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques.
- **Une gouvernance efficiente et agile** : Construire une gouvernance partagée, participative, coopérative, efficiente et agile.
- **Un rayonnement territorial qui favorise l'adhésion des usagers** : Coopérer avec les parties prenantes externes pour aboutir à une structure qui fédère tous les acteurs du territoire..

Ces 4 grandes orientations politiques devront maintenant être prises en main et déployées par chaque EPCI, en les adaptant aux spécificités de leur territoire.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

PLAN DÉCHÈTERIES

- Modalités d'accès et qualité de service
- Filières
- Intégration du réemploi
- Partage de compétences

COLLECTE DE PROXIMITÉ

- Niveau de service
- Flux prioritaires

FILIÈRES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mutualisation des filières
- Soutien engineering du Sytraival aux EPCI

ACTIONS DE LOBBYING

- Influencer la réglementation
- Appui d'Amorce

DÉCARBONATION

- Bilan carbone

Réduire nos DMA à 457kg/habitant, et contribuer activement à l'économie circulaire du territoire

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOUTENABLE

ETUDE PROPECTIVE

- Etudes des impacts économiques internes et externes
- Modélisations des scénarii

POSITIONNEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR

- Réseau de chaleur vs. traitement des déchets à l'UVE
- Gouvernance

MODÈLE DE FINANCEMENT

RÉDUCTION DES COÛTS

Garantir un service innovant et financièrement soutenable en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques

UNE GOUVERNANCE EFFICIENTE ET AGILE

DÉMARCHE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

- Partage des retours d'expériences
- Rencontres élus et techniciens

ENGAGEMENT AU SEIN DU SYNDICAT

- Connaissances de la complexité du Syndicat
- Formation des nouveaux élus
- Des élus motivés

PARTAGE D'EXPÉRIENCE AVEC DES SYNDICATS CONFRÈRES

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES INITIATIVES DES EPCI

Construire une gouvernance partagée, participative, coopérative, efficiente et agile

UN RAYONNEMENT TERRITORIAL QUI FAVORISE L'ADHÉSION DES USAGERS

INCLUSION DES USAGERS

- Co-construction en priorité
- Concertation

ETUDE DU COMPORTEMENT DES USAGERS

- Etudes comportementales

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

- Communication

Garantir un service innovant et financièrement soutenable en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques

Avec le changement de gouvernance du SYTRAIVAL suite aux élections municipales de mars 2026, cette feuille de route pourra être révisée par le nouveau Comité Syndical qui l'amendera si nécessaire.



195 159 T
de déchets collectés
/ - 3,4 %*

67 946 T
d'OMR collectées
/ -2 %*

14 604 T
de verre collecté*
/ - 1 %

95 241 T
de déchets collectés
en déchèteries
/ -6 %*

9 333 T
d'emballages légers
/ + 3.74 %*

2 754 T
de papiers collectés
/ -3.5 %*

4 782 T
de multi matériaux
collectés / + 0.5 %*

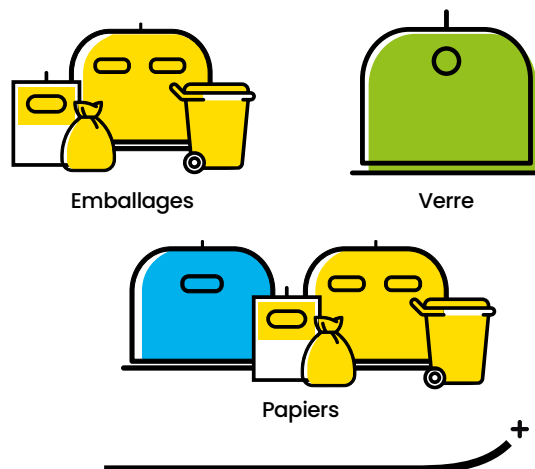
*Par rapport à 2024

2.1 | Les modes de collecte : le porte à porte et le point d'apport volontaires

| Les déchets ménagers résiduels

La majorité des déchets ménagers résiduels de l'ensemble des habitants du territoire du SYTRAIVAL est **collectée en porte-à-porte**, sauf situation exceptionnelle où les rues ne sont pas accessibles en camion. Sur le territoire de la COR, les OMR sont collectés en Points d'Apports Volontaires.

Cela représente 67 946 tonnes collectées en 2025, soit 181 kg/habitants (-2%).



| Les déchets d'emballages ménagers

L'ensemble de la population a accès à une solution pour trier ses déchets d'emballages. Concernant les emballages ménagers hors verre (contenant jaune), les communes voient leurs emballages **collectés en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires**.

Sur ces communes, 28, réparties sur trois communautés de communes sont en « multi matériaux », c'est-à-dire que le papier est collecté avec les emballages. Concernant le verre et le papier, il s'agit uniquement de collectes en points d'apports volontaire.

| Le compostage de proximité des biodéchets

Ce sont les EPCI qui s'occupent de mettre en place le compostage de proximité. Le SYTRAIVAL, afin de les aider, propose une **subvention à la mise en place des sites de compostage partagés**.

En 2025, nos EPCI adhérents ont distribué **6 286 composteurs individuels** ce qui monte à **un total de 31 713 composteurs individuels** sur le territoire du SYTRAIVAL. Ces derniers

ont permis de **détourner 4 661 tonnes de biodéchets** (estimation selon ce que détourne un composteur individuel (source ADEME) et un foyer moyen à 2.2 personnes).

En ce qui concerne les **composteurs partagés**, **25 sites** ont été mis en place en 2025 ce qui élève à **221 sites sur notre territoire**. Ces 221 sites ont permis de **détourner 276 tonnes de biodéchets** (estimation).

| La collecte des déchets alimentaires

Cette collecte est à la charge des EPCI alors que le traitement est à la charge du SYTRAIVAL. Cinq de nos adhérents sont passés, pour une partie de leur territoire, à la collecte des biodéchets : CAVBS, CCDSV, CCPA, CCSB et SMIDOM.

Pour les personnes n'ayant pas de solutions de compostage à domicile, **250 Points d'Apport Volontaires ont été mis en place**, composés

de 269 abris-bacs. **Ces 269 bacs ont permis de collecter 499.26 tonnes de déchets alimentaires en 2025.**

Une fois collectés par les EPCI, les biodéchets sont envoyés vers deux plateformes de compostage agréées à recevoir des déchets alimentaires :

- Plateforme d'ADFE à Baneins (01)
- Plateforme de Racine à Lentilly (69)

| Synthèse des déchets détournés de 2023 à 2025 (Gestion de proximité + collecte)

	Nombre de composteurs individuels	Nombre de sites de compostage partagés	Nombre d'abris-bacs pour la collecte
2023	18 101	130	25
2024	25 126	196	113
2025	31 713	221	269



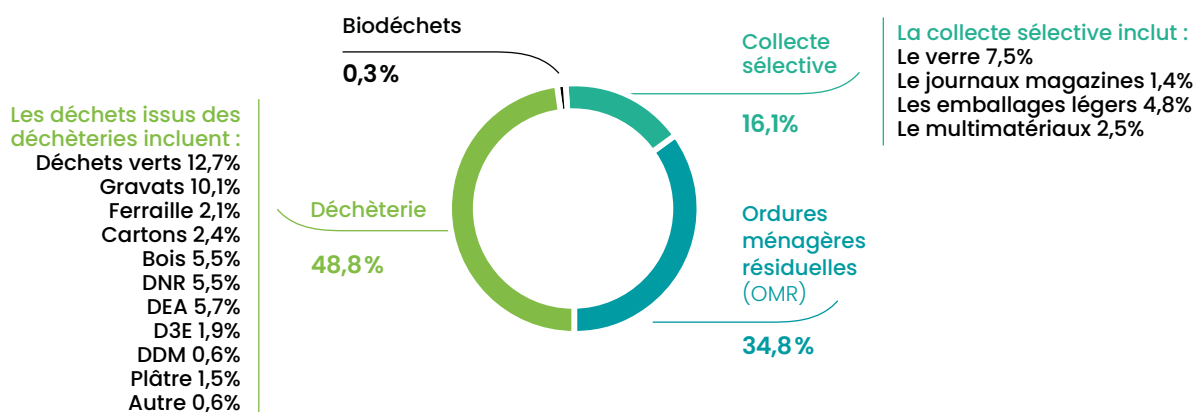
Réduire ses déchets alimentaires à la source, c'est possible en limitant le gaspillage alimentaire ! Retrouvez toutes les bonnes pratiques dans le guide édité par le SYTRAIVAL.

	Biodéchets détournés (en Tonnes)
2023	2 758
2024	3 956
2025	4 461

2.2 | Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté en 2025 **195 159 tonnes de déchets ménagers**, soit **520 kg par an et par habitant**. (539 kg en 2024).

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ils sont répartis de telle manière :



La répartition des **tonnages par nature et par groupement** de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le SYTRAIVAL) :

En tonnes (OMR et CS)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	TOTAL
Ordures ménagères	15 998	9 805	6 940	5 959	8 866	10 185	2 751	3 199	4 243	67 946
Verre	2 071	2 125	1 444	1 385	2 108	1 780	690	1 133	1 869	14 604
Papiers (P)	131	478	367	0	436	490	0	315	537	2 754
Emballages légers (EL)	348	2 227	1 580	0	920	1 847	0	733	1 678	9 333
Multimatériaux (P+EL)	2 267	0	0	1 788	146	0	581	0	0	4 782
Collecte biodéchets	221	0	156	8	112	0	0	0	2	499

En Kg/an/habitant (OMR et CS)*	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	MOYENNE
Population municipale, INSEE 2017 (sur la base des communes au 1er janvier 2021).	73 090	52 275	38 078	37 613	44 134	50 591	14 702	21 869	42 768	375 120
Ordures ménagères	219	188	182	158	201	201	187	146	99	181,13
Verre	28	41	38	37	48	35	47	52	44	38,93
Papiers (P)	23	9	10	0	10	10	0	14	13	10,34
Emballages légers (EL)	61	43	42	0	21	37	0	33	39	35,06
Multimatériaux (P+EL)	37	0	0	48	3,3	0	40	0	0	45,82
Collecte biodéchets	4	0	4	0	2,5	0	0	0	0	4,78

* pour la population concerné par ce flux

En tonnes (déchèteries)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	TOTAL
Déchets verts	2 295	4 220	4 015	2 919	2 698	2 144	1 239	1 228	3 995	24 753
Gravats	2 163	4 112	2 584	2 630	2 806	1 210	548	1 382	2 374	19 809
Ferraille	443	671	577	414	636	484	149	391	352	4 117
Cartons	562	893	552	464	794	263	200	453	572	4 753
Bois	1 387	1 653	1 062	1 170	1 526	1 221	456	1 012	1 232	10 719
DNR	1 034	2 028	1 258	1 164	1 701	1 431	409	798	968	10 791
DEA+ABJ Nth+JJ	1 062	1 896	2 080	1 323	1 080	1 406	445	713	1 196	11 200
D3E	381	564	455	397	559	416	159	309	423	3 663
DDM	111	193	179	101	145	114	26	75	205	1 149
Plâtre	387	502	431	279	486	335	109	269	224	3 022
Autre	34	101	303	144	156	207	3	52	266	1 268

En Kg/an/ habitant (déchèteries)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	MOYENNE
Déchets verts	39,2	80,7	90,4	77,6	61,1	42,4	84,3	56,2	93,4	65,99
Gravats	34,6	78,7	58,2	69,9	63,6	23,9	37,3	63,2	55,5	52,81
Ferraille	7,2	12,8	13	11	14,4	9,6	10,1	17,9	8,2	10,98
Cartons	8,8	17,1	12,4	12,3	18	5,2	13,6	20,7	13,4	12,67
Bois	21,1	31,6	23,9	31,1	34,6	24,1	31	46,3	28,8	28,57
DNR	16,6	38,8	28,3	30,9	38,5	28,3	27,8	36,5	22,6	28,77
DEA+ABJ Nth+JJ	18,6	36,3	46,8	35,2	24,5	27,8	30,3	32,6	28	29,86
D3E	6,1	10,8	10,2	10,6	12,7	8,2	10,8	14,1	9,9	9,76
DDM	1,9	3,7	4	2,7	3,3	2,3	1,8	3,4	4,8	3,06
Plâtre	6,1	9,6	9,7	7,4	11	6,6	7,4	12,3	5,2	8,06
Autre	1,1	1,9	6,8	3,8	3,5	4,1	0,2	2,4	6,2	3,37
Sous total déchèteries	161,2	322	303,8	292,6	285,2	182,5	254,6	305,5	276,7	253,90

— —

Production totale de déchets

	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	Moyenne SYTRAIVAL
En tonnes	30 895	31 468	21 662	20 144	25 173	23 533	7 765	12 061	20 136	195 159
En kg / an / hab	449,1	602	579,2	535,6	570,4	465,2	528,2	551,5	470,8	520,26

La quantité produite de DMA par habitant sur le territoire du SYTRAIVAL **a diminué de 3,5% entre 2024 et 2025**. Cette diminution est due à une forte baisse des déchets en déchèterie – notamment sur les déchets verts, les gravats et les DNR – ainsi qu’une baisse des OMr.

| Nouveautés en 2025

| Mise en place de la collecte des bouteilles de protoxyde d'azote dans les déchèteries du territoire

Face à une hausse constante des bouteilles de protoxyde d'azote jetées sur la voie publique, dans les ordures ménagères ou les bacs de tri, **le SYTRAIVAL a mis en place une collecte spécifique dans les déchèteries de son territoire.**



Détourné de son usage initial, le protoxyde d'azote présente de grands risques pour la santé mais aussi pour la sécurité du personnel de l'UVE.

Depuis la mise en place de la collecte en juillet 2025 : 650 bouteilles de protoxyde d'azote ont été collectées en déchèterie.

Les explosions de bouteilles de protoxyde dans les fours de l'unité de valorisation énergétique génèrent des arrêts d'exploitation du fait des dégâts sur les installations :

Depuis 2024 : 200 heures d'arrêt d'exploitation de l'usine

Soit 1000 tonnes de déchets non traités

Soit entre 300 000 et 500 000 € de perte

| Mise en place de la collecte des cartons bruns à la CCDSV et au SMIDOM

Des colonnes de tri pour cartons bruns ont été mises en place courant 2025 sur le territoire de la CCDSV et du SMIDOM (en décembre). Ces colonnes destinées à **faciliter le tri et le recyclage des gros cartons** (tout carton plus grand qu'une boîte à pizza ou une boîte à chaussure) est réservé aux particuliers.

Rappel de bonnes pratiques pour bien les utiliser :

- Déposer les cartons **démontés** et bien à plat
- **Interdiction de mettre du plastique**, du polystyrène ou d'autres matériaux.
- Service réservé aux **particuliers**

Un geste simple pour faciliter le tri et le recyclage

Ce nouveau dispositif de proximité permet de **réduire les erreurs de tri dans les colonnes des emballages et d'optimiser le recyclage**. Sur le territoire de la CCDSV, 122 tonnes ont été collectées en 1 an, soit 3kg/an/habitant. Sur le territoire du SMIDOM, les collectes ayant débuté en décembre, nous ne disposons pas de données de suivi consolidées à date.

2.3 | Collecte en déchèterie

2.3.1 Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E) est **mise en place depuis 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL**.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYTEM depuis le 1er janvier 2015.

Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

3 559 tonnes de D3E ont été collectées en 2025

La performance du SYTRAIVAL est de 10 Kg/hab/an en 2025 contre 9,5 en 2024.

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEM s'élevant à 308 201 €.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

Tonnages	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Progression 2024/2025
Gros Electro Ménager Hors Froid	1004	1049	989	991	1182	1221	19,3%
Gros Electro Ménager	439	495	512	517	601	599	16,3%
Ecrans	245	251	186	188	190	190	1,1%
Petits Appareils en Mélange	1204	1287	1270	1276	1406	1549	10,2%
TOTAL D3E	2892	3082	2957	2972	3379	3559	13,7%
Kg/an/hab	8,58	8,68	8,33	8,37	9,52	10,03	13,7%
Reversements aux collectivités	204 307 €	222 691 €	215 953 €	214 885 €	281 147 €	308 201 €	30,8%
€/tonne	71 €	72 €	73 €	72 €	83 €	87 €	15,1%

2.3.2 Collecte des meubles (ECOMAIISON)

La collecte des Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) a été mise en place dans les déchèteries du territoire du SYTRAIVAL depuis 2014.

Au 31 décembre 2025, 27 déchèteries sur 28 sont équipées de bennes de collecte des DEA et de 10 bennes bois MULTIREP.

Un total de 13 377 tonnes a été collecté en 2025, soit une hausse de 20 % s'expliquant par la mise en place de la benne bois MULTIREP.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

COLLECTIVITÉS	2020	2021	2022	2023	2024*	2025	PROGRESSION 2024/2025
CAVBS	797	1 320	1 357	1 409	1 608**	2 264**	40,8%
CCBPD	890	1 342	1 355	1 271	1 464	1 759	20,2%
CCDSV	1 475	2 214	2 127	2 011	2 143	2 088	-2,6%
CCPA	837	1 049	1 068	1 118	1 276	1 299	1,8%
CCSB	759	1 119	1 199	1 232	1 532**	2 731**	78,3%
COR	1 140	1 335	1 261	1 247	1 470	1 407	-4,3%
SIRTOM	347	397	400	414	496	709	42,9%
SMIDOM	596	986	963	903	1 137	1 120**	-1,5%
TONNAGES COLLECTÉS	6 841	9 762	9 730	9 605	11 126	13 377	20,2 %

*2 nouveaux flux déposés dans la benne DEA : ABJ Nth + JJ | **+ benne bois MULTIREP

2.3.3 Collecte des ASL / ABJ Th (ECOLOGIC)

La collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et d'Articles de Bricolages et de Jardin Thermiques (ABJ Th) a été mise en place dans les déchèteries du territoire du SYTRAIVAL depuis 2023.

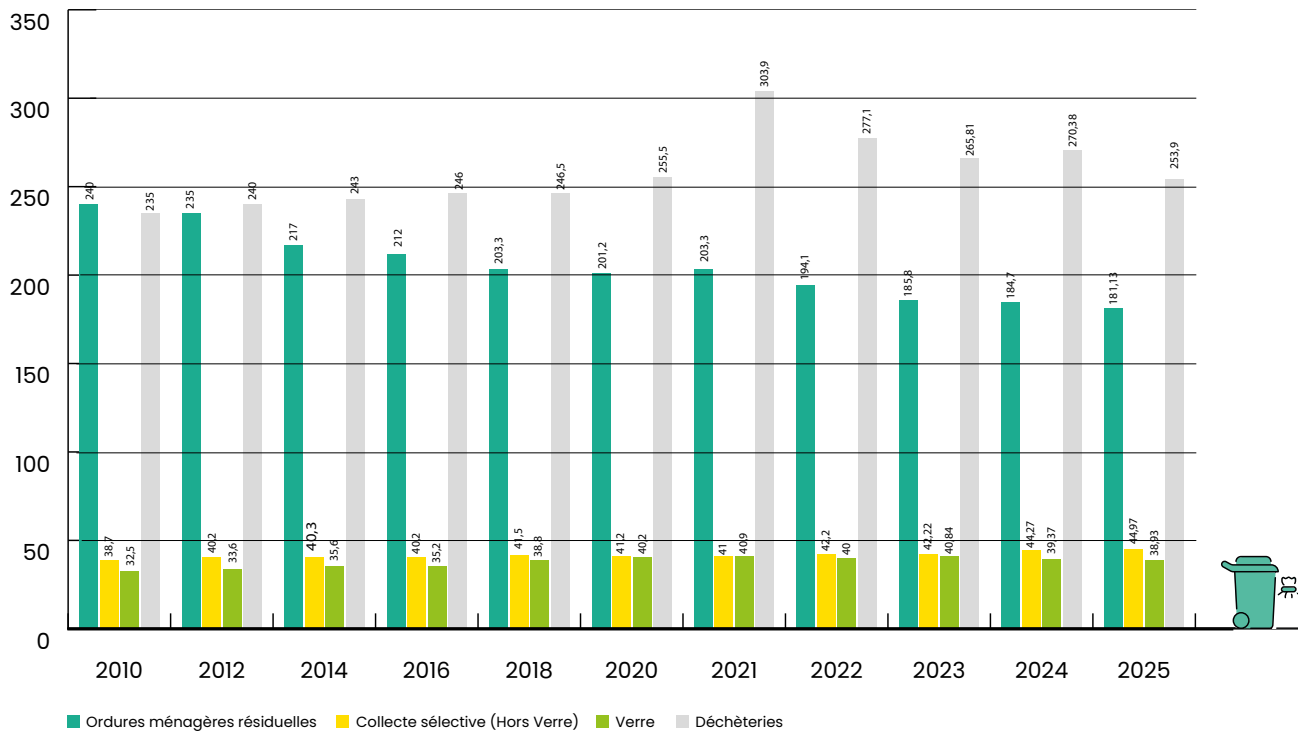
Au 31 décembre 2025, 21 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des ASL et 15 déchèteries en benne de collecte des ABJ Th.
Un total de 189 tonnes a été collecté en 2025, soit une hausse de 58 %.

Une fois collectés, ces ASL et ABJ Th sont envoyés sur un centre de pré tri avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

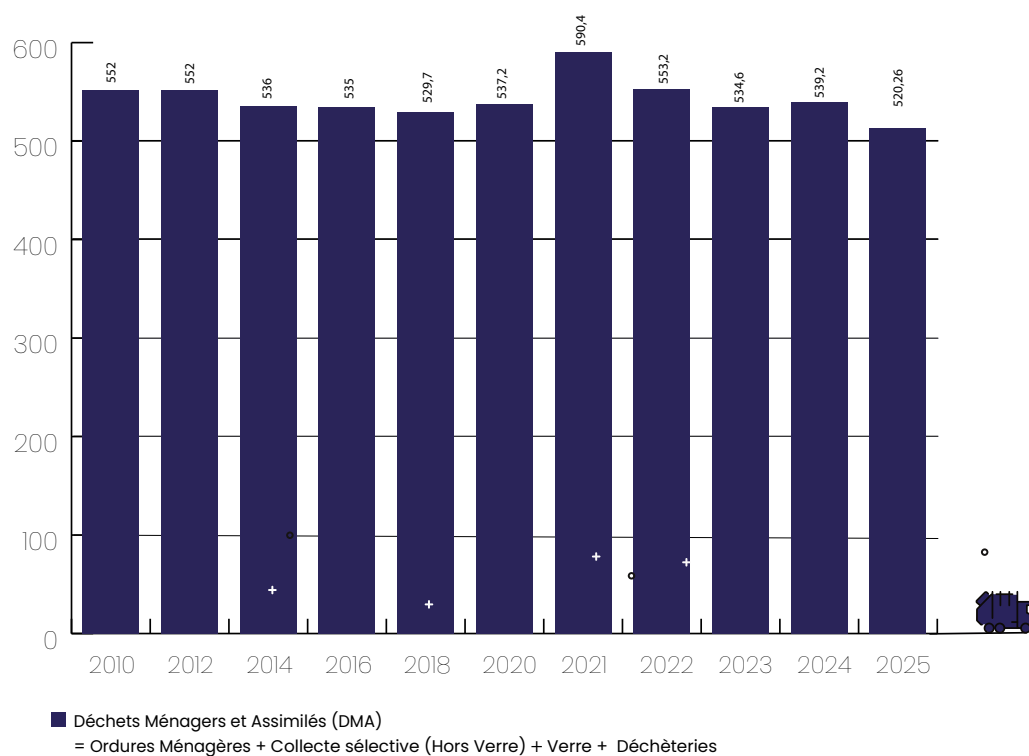
COLLECTIVITÉS	TONNES			TONNES			PROGRESSION 2024/2025
	ASL	ABJ Th	2024	ASL	ABJ Th	2025	
CAVBS	3,2	2,2	5,4	9,5	6,3	15,9	195,1%
CCBPD	27,1	10,9	38,0	33,8	13,5	47,3	24,5%
CCDSV	9,4	0,0	9,4	14,3	0,8	15,1	60,7%
CCPA	10,8	7,0	17,8	13,8	8,6	22,4	26,2%
CCSB	12,3	6,4	18,8	11,6	12,5	24,1	28,6%
COR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
MBA	0,0	0,0	0,0	6,1	2,6	8,7	-
SIRTOM	0,2	0,0	0,2	2,8	1,2	4,0	-
SMIDOM	21,2	8,6	29,8	33,4	17,8	51,2	72,2%
	84,2	35,0	119,3	125,4	63,4	188,7	58,2%

2.3.4 Évolutions des déchets collectés en kg / habitants

Déchets ménagers et assimilés (DMA)



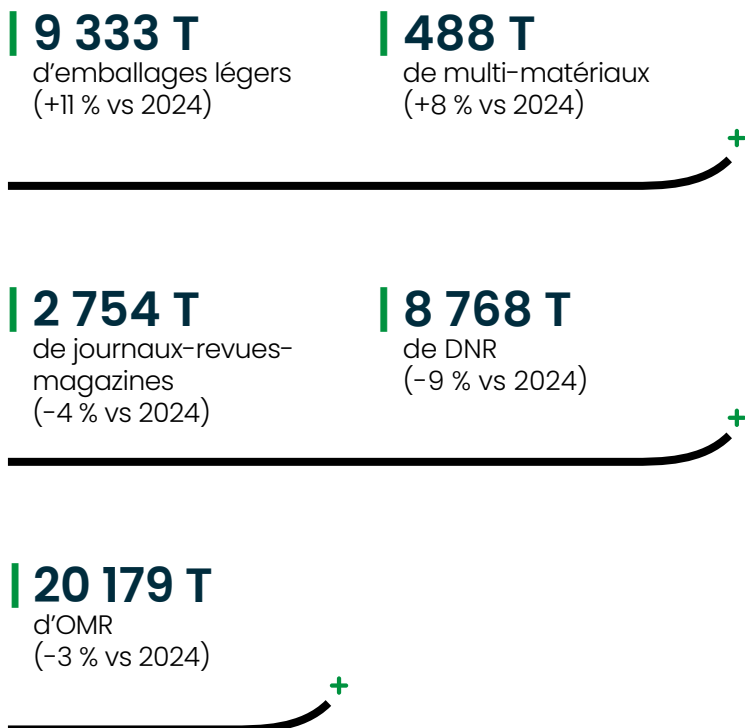
Total DMA





Tonnages ayant transité sur les cinq quais de transfert du SYTRAIVAL :

- St Etienne sur Chalaronne pour les DNR et les OMr
- Thizy pour les emballages légers et les OMr
- Fleurieux pour les OMr
- Quincieux pour les emballages légers, les multi-matériaux, journaux et DNR
- Mâcon pour les emballages légers





VALORISATION & TRAITEMENT



4.1 | La valorisation matière

| Les déchets d'emballages ménagers

En 2025, le verre a été collecté par la société Mineris/Guérin puis livré (directement ou par le biais des cases de transfert d'Arnas et St-Etienne-sur-Chalaronne) à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71) afin d'être trié avant d'être redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) ou à Chalon sur Saône (71) pour être recyclé à 100%.

Le papier, collecté par Mineris/Guérin en 2025, passe par le quai de transfert de Quincieux pour un tri puis part directement chez notre papetier Norske Skog à Golbey (88) afin de procéder à son recyclage. Seul le papier collecté en multimatériaux passe par le centre de tri de NICOLLIN à St Fons (69).

Après passage sur les quais de transfert, les emballages légers sont envoyés aux centres de tri de NICOLLIN à St Fons (69) et TRICEA à Torcy (71).

Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leur composition afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates. En 2025 :

- L'aluminium est repris par SUEZ
- L'acier est repris par PAPREC
- Les PEHD-PP et PET clair sont repris par PAPREC
- Le flux développement et les films plastiques par CITEO
- Le carton est repris par PAPREC
- Le gros de magasin est repris par PAPREC

Performances de recyclage matière :

	2021	2022	2023	2024*	2025 <i>Estimation au 01/04/2026</i>
Taux moyen de recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national	72,74%	78,16%	77,24%	76,78%	82%
Acier/alu	74,50%	82,40%	70%**	73%	75,3%
Cartons	91,20%	98,10%	100%	92%	96,7%
Plastique	25,30%	32,20%	38,90%	37%	46,6%
Verre	100%	100%	100%	95%	100%

* révision des gisements par CITEO

** à compter de 2025 les métaux issus des machefers ne sont plus comptabilisés

Malgré une forte progression du taux de performance du recyclage des plastiques depuis 2022 suite à la mise en place des extensions des consignes de tri, ce taux de performance reste encore très faible en 2025 (en dessous des 50 %).

Zoom sur les refus de tri

Les **refus de tri** sont des matériaux ou des déchets qui, malgré leur présence dans les bacs et conteneurs de collecte sélective, **ne peuvent pas être recyclés** et sont ainsi écartés lors du processus de tri. Ces matériaux aussi appelés « indésirables » **et peuvent inclure, des déchets incorrectement triés, des déchets souillés et des matériaux non recyclables.**

En 2025, **198 caractérisations** ont été réalisées afin d'évaluer la qualité de tri et la répartition des matières. Les prélèvements sont analysés et portent sur la **nature et la quantité des déchets** produits sur le territoire par catégorie (plastiques, papiers...).

Coûteux pour les collectivités, ces déchets classés en refus de tri demandent un **double traitement** car ils sont renvoyés des centres de tri vers l'UVE de Villefranche-sur-Saône pour être valorisés énergétiquement.



Emballages légers



Les emballages et les papiers sont collectés séparément dans des colonnes dédiées : jaunes pour les emballages et bleues pour les papiers

En 2025, **22,9 % des emballages légers** collectés ont été classés en refus de tri

Soit -2,8 % par rapport à 2024



Multimatériaux

Les emballages et les papiers sont collectés ensemble dans les colonnes jaunes

En 2025, **14,1 % des multimatériaux** collectés ont été classés en refus de tri

Soit -3,4 % par rapport à 2024

LES 4 REFUS DE TRI LES PLUS COURANTS

3,5 % des refus de tri
dans les emballages légers

2,6 % des refus de tri
dans les emballages légers

2,5 % des refus de tri
dans les emballages légers

5,7 % des refus de tri
dans les emballages légers



Ordures ménagères



Emballages imbriqués



Emballages non vidés



Autres refus
(=objets divers)

2,4 % des refus de tri
dans les multimatériaux

2 % des refus de tri
dans les multimatériaux

0,9 % des refus de tri
dans les multimatériaux

2,9 % des refus de tri
dans les multimatériaux

COÛT DES REFUS DE TRI DANS LA COLLECTE SELECTIVE (EN EUROS / TONNES)

Emballages légers BIEN TRIÉS

BILAN POUR LA COLLECTIVITE

1 tonne rapporte
203 €



Multimatériaux BIEN TRIÉS

BILAN POUR LA COLLECTIVITE

1 tonne rapporte
105 €

Emballages légers MAL TRIÉS (=refus de tri)

BILAN POUR LA COLLECTIVITE

1 tonne coûte
657 € / t



Multimatériaux MAL TRIÉS (=refus de tri)

BILAN POUR LA COLLECTIVITE

1 tonne coûte
622 € / t

✗ Un déchet jeté par erreur dans les bacs ou colonnes de tri nécessite un traitement supplémentaire et coûte 3 fois plus cher aux collectivités

| Les déchets des déchèteries

Pour valoriser toujours plus de déchets, des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) voient le jour. Au total, **en 2025, 8 REP sont portées par le SYTRAIVAL par le biais de 5 éco-organismes** : CITEO, ECOMAISON, ECOLOGIC, ECOSYSTEM et VALOBAT. Les déchets sont ainsi réorientés vers des filières de recyclage spécifiques.

| Les Eco-organismes

Soutiens des éco-organismes :

ECO-ORGANISMES	2021	2022	2023	2024	2025
ECOSYSTEM	222 691 €	215 953 €	214 885 €	281 147 €	308 201 €
ECOMAISON	270 273 €	269 391 €	265 146 €	334 916 €	335 000 €*
CITEO, papiers	301 708 €	303 772 €	333 561 €	303 927 €	350 479 €
CITEO, emballages	3 240 926 €	3 799 374 €	4 769 801 €	5 287 009 €	5 994 242 €*
ECOLOGIC				9 600 €	12 500 €

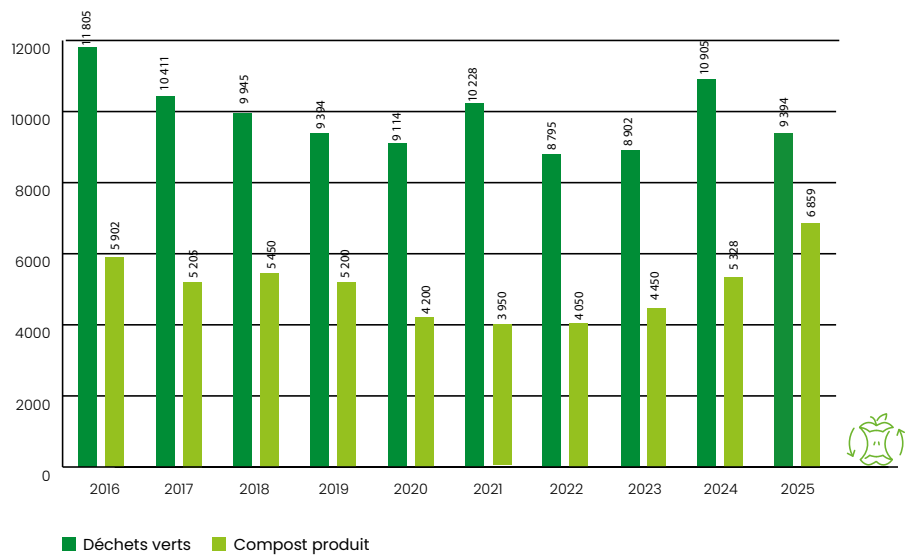
* Estimations

Contrat direct ECOFOLIO/EPCI, les soutiens étaient perçus directement par les adhérents du SYTRAIVAL
En 2018 ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO ont fusionné pour donner CITEO

4.2 | La valorisation organique

Le SYTRAIVAL valorise les déchets verts collectés en déchèterie de la CAVBS, la CCBPD, la CCDSV, la CCSB et le SMIDOM. Les déchets verts sont ensuite redirigés sur des plateformes de compostage, en fonction de leur proximité géographique. Au total, le SYTRAIVAL travaille avec 5 plateformes, dont une qui lui appartient. **Il s'agit de la plateforme d'Arnas, qui a pour capacité le traitement de 12 000 tonnes de déchets verts par an.**

| La plateforme d'Arnas



En 2025, 9 395 tonnes ont été traitées sur la plateforme d'Arnas, soit 15% de moins qu'en 2024.

En 2025, 11 780.77 tonnes ont été traitées sur les sites externes, soit une diminution de 5.6% par rapport à 2024. Voici la répartition :

- BLODE : 3 858.61 T
- ADFE Baneins : 3 995.34 T
- SEDE Monsols : 1 625.26 T
- RDS / Ilaye Ecologie : 2 301.56 T

Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries, des artisans et des services d'espaces verts des collectivités.

L'objectif du SYTRAIVAL et de ses adhérents est de **réduire les quantités de déchets verts produits et déposés en déchèteries** par le biais d'actions de prévention :

- Communication sur l'utilisation des bonnes essences ;
- Gestion raisonnée du jardin ;
- Interdiction des tontes en déchèteries.

Le SYTRAIVAL traite également les déchets alimentaires des EPCI en collecte. En 2025, ils étaient envoyés vers deux plateformes :

- ADFE à Baneins (01) : 491 T
- Racine à Lentilly (69) : 8,28 T



Le SYTRAIVAL édite des guides pour informer et inciter le grand public à valoriser, réduire et supprimer la production de déchets verts.

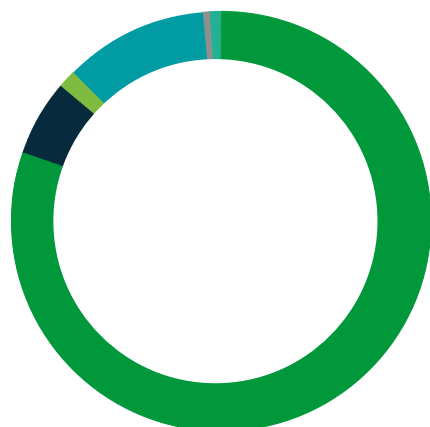
Pour en savoir plus, consultez le site internet du SYTRAIVAL : www.sytraival.com

4.3 | La valorisation énergétique

4.3.1 L'Unité de valorisation énergétique (UVE)

| Nature des déchets traités à l'UVE (en tonnes) :

68 982 Tonnes d'OMR ont été incinérées en 2025 soit 2,8 % de plus qu'en 2024



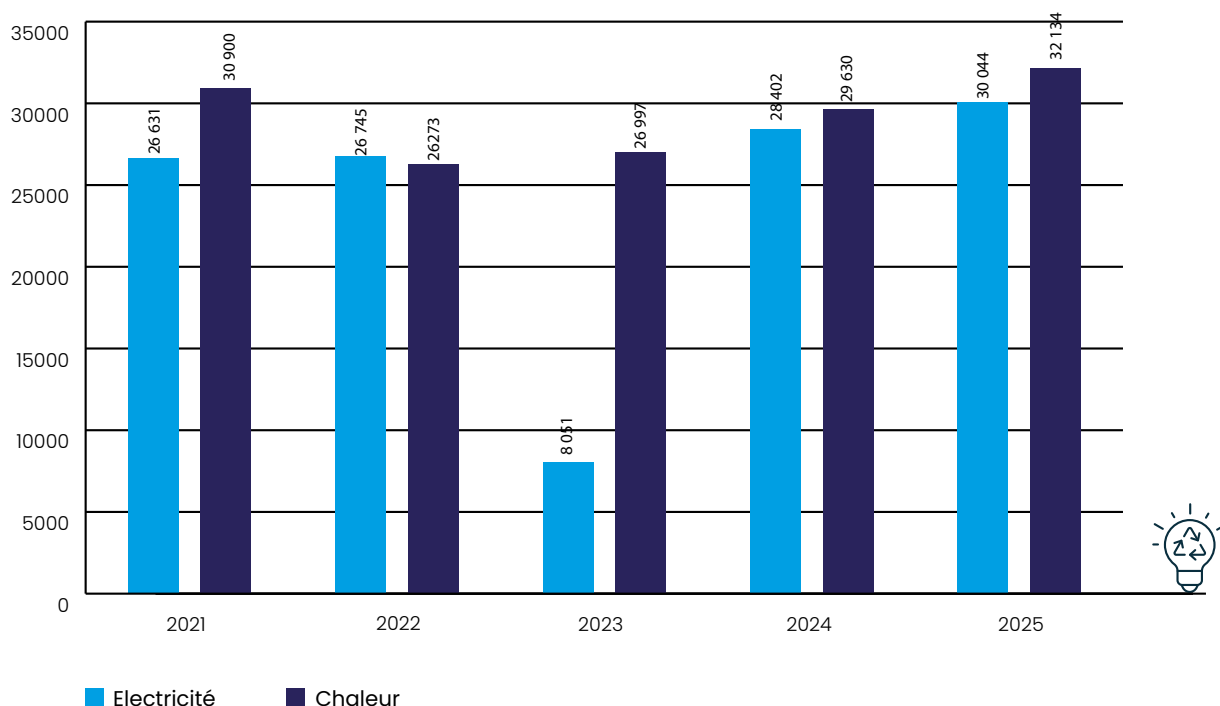
DAE : Déchets d'Activité Économique
 DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
 OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
 Résidus STEP : Station d'Épuration des Eaux Usées

| Vente d'énergie :

Pour 37 925 MWh produits, le SYTRAIVAL a vendu 30 044 MWh d'électricité en 2025.

La différence est utilisée pour le fonctionnement de l'usine.

En ce qui concerne la vente de chaleur, **32 134 MWh ont été fournis au réseau**, soit près de 8,5% de plus qu'en 2024.



| Efficacité énergétique de l'installation :

La performance énergétique de l'usine est de 84 %.

Elle retrouve son niveau d'avant 2023 suite au changement du groupe turbo alternateur.

| Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (15 885 t.), soit 185 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio stable), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux
- Les métaux ferreux : 824 tonnes valorisées en aciérie
- Les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) - 2650 tonnes, soit 31 kg par tonnes de déchets incinérés - sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

| La chaufferie bois / gaz :

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. **Cette chaufferie bois de 2 MWh a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.** Deux chaudières gaz d'une puissance de 5 MWh permettent de fournir l'énergie en cas de panne de l'UVE ou lors des pics de consommation.

En 2025, la chaufferie bois a fourni près de 11 % de l'énergie primaire annuelle (4 841 MWh, soit 1709 tonnes de bois) délivrée au départ du réseau, soit 38 445 MWh.

La part de gaz consommée est de 13%. **Le taux d'énergie renouvelable du réseau est de 87%.**

4.4 | Le broyage des DNR et le stockage des inertes sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des DNR et de mise en balle des OMR pour des tonnages supérieurs.

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis.

| Stockage de déchets non dangereux :

Le site a une autorisation de stockage de 1000 tonnes par an permettant d'enfouir des déchets non valorisables énergétiquement (laine de verre ou de roche) issus du broyage ou des déchets non recyclables (DNR) lors des arrêts techniques de l'UVE.

Stockage de déchets non dangereux : tonnages enfouis en 2025 : 399 tonnes

| Broyage des déchets non recyclables (DNR) en vue d'une valorisation énergétique :

Les déchets non recyclables issus des déchèteries font l'objet d'un tri sommaire à la pelle mécanique de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques ou les déchets dangereux).

Broyage des déchets non recyclables (DNR) : tonnes réceptionnées en 2025 : 4 225 tonnes

| Stockage des déchets inertes (ISDI) en casier d'enfouissement :

Cette structure permet un **stockage sécurisé** des déchets inertes en provenance des déchèteries des EPCI adhérents au SYTRAIVAL. L'exploitation a démarré en février 2021.

En 2025, le tonnage stocké est de 3 377 tonnes en provenance essentiellement des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

| Station de traitement des lixiviats in situ :

Depuis 2018, une station de traitement in situ des lixiviats a été mise en place afin de **réduire de 62 % le transport des eaux souillées en station d'épuration**. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.

En 2025, la station (ENKI 10) a permis de **traiter 3 241 m³ soit 83% de la production** ; 663 m³ ont été envoyés directement en station d'épuration.



4.5 | La plateforme de stockage d'Arnas

En 2025, le site d'Arnas a réceptionné 6 275 tonnes.

Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout-venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

4.6 | Le centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a renouvelé en 2021 le marché d'exploitation de Quincieux des 3 activités du site, démarré début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des DNR de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

| Valorisation des mâchefers :

En 2025, 15 866 tonnes ont été acceptés en provenance de l'UVE de Villefranche sur Saône.

Les mâchefers passent dans une unité de criblage qui permet de séparer :

- Les métaux ferreux résiduels (une partie est extraite sur les UVE) : 415 Tonnes
- Les métaux non ferreux : 264 Tonnes
- La grave de mâchefer : 18 898 Tonnes

La grave de mâchefer après analyse est valorisée comme sous couche routière sur 12 chantiers. Ces chantiers se situent pour la plupart à moins de 80 km de la plateforme.



| Broyage des déchets non recyclables des déchèteries (DNR) :

Les déchets entrants sont triés à l'aide de la pelle mécanique en 3 catégories :

- Les plastiques et les erreurs de tri sont stockés dans des bennes de 30 m³ avant valorisation ;
- Les refus de broyage (matelas, tapis, moquette, laine de verre, ...) sont également stockés dans des bennes de 30 m³ ;
- La matière restante est broyée sur place, avant d'être réacheminée à l'UVE de Villefranche sur Saône lors du contre voyage du transport des mâchefers.

En 2025, 4 542 tonnes de DNR ont été acceptés sur le site. Ces DNR sont triés et broyés au fur et à mesure afin de limiter les stocks et les risques d'incendie.

| Transfert des collectes sélectives :

Suivant la distance entre les collectes et les centres de tri, il peut être nécessaire de massifier les tonnages collectés afin de réduire le coût de transport et la pollution.



En 2025, 9 193 tonnes de collectes sélectives ont transféré sur le site de Quincieux :

- 5 313 tonnes d'emballages légers
- Ce tonnage a baissé de 31% suite au détournement des emballages vers le centre de tri TRICEA de Torcy (71)
- 487 tonnes de multi matériaux (et 638 tonnes pour le compte de la métropole de Lyon)
- 2 754 tonnes de papiers

Des prélèvements et des caractérisations sont réalisés sur le site chaque mois afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

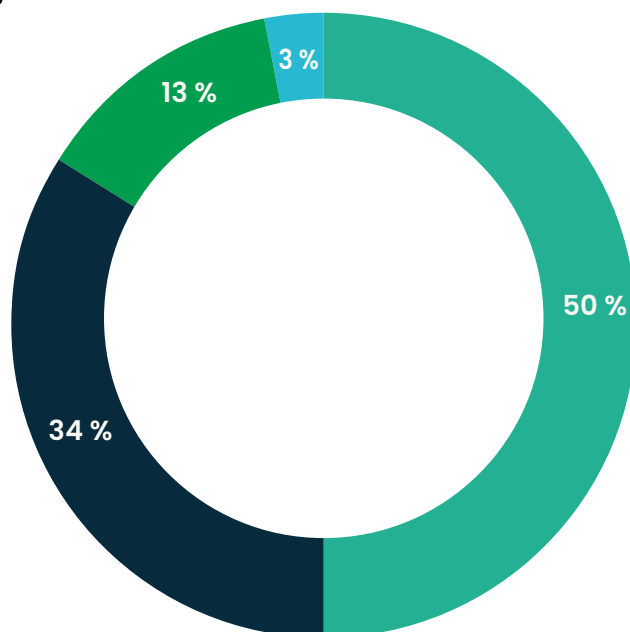
Les caractérisations permettent :

- D'analyser les pratiques de tri,
- D'identifier les déchets recyclables encore mal orientés,
- D'améliorer les performances de tri et de recyclage.

Des rapports de caractérisations sont ensuite rédigés et permettent d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes, qui feront l'objet de **campagnes de sensibilisation régulières** auprès des usagers du territoire.



4.7 | Répartition des modes de valorisation et de traitement



- Valorisation matière
- Valorisation énergétique
- Valorisation organique
- Stockage

En 2025, le calcul de la répartition des valorisations DMA a été modifié. Mâchefers et refus de tri ont été affectés à leur bonne valorisation :

- Mâchefers = valorisation matière
- Refus de tri = valorisation énergétique



PRÉVENTION & COMMUNICATION

241

Animations scolaires

5 485

Élèves de classes de CP à CM2
sensibilisés à la réduction des
déchets

5

Visites de l'Unité
de Valorisation Énergétique
de Villefranche-sur-Saône

15

Opérations de sensibilisation aux
Déchets Non Recyclables (DNR)
dans 15 déchèteries du territoire

407

appareils collectés lors de la
collecte solidaire de téléphones
en juin et juillet

Près de 1 T

de jouets collectés lors de la
collecte solidaire de jouets de
novembre

15 277€

De subvention
pour mise en place
de compostage partagé

5.1 | Prévention

Dans le cadre de sa mission de prévention, le SYTRAIVAL a pour objectif de mobiliser le grand public autour des enjeux de qualité du tri et sur les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets.

5.1.1 Le compostage – les déchets verts

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs administrés une **solution de tri des biodéchets**.

Le SYTRAIVAL accompagne ses adhérents à la **mise en place de sites de compostage partagés ou autonomes grâce à des subventions**, selon les modalités définies dans le cadre d'un cahier des charges.

La subvention s'élève à 50% du coût total du site de compostage (matériel + moyens humains + formation) avec un maximum de 1 250€ par site et un maximum de 12 500€/collectivité/an.

En 2025, Le SYTRAIVAL a subventionné des sites de compostage sur l'ensemble de son territoire pour un total de 15 277€.

| Matinée d'échanges sur la mise en place de plateformes de broyages des déchets verts

Elus et techniciens du SYTRAIVAL se sont réunis le 2 octobre pour échanger sur le thème du broyage des déchets verts.

Trois interventions ont été proposées aux participants, axées sur la méthodologie, la présentation du cadre réglementaire et le partage de bonnes pratiques pour mieux appréhender la mise en place de plateformes de broyage sur le territoire :

- Cyril BRUNEL, chargé de mission prévention au VALTOM – collectivité en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute Loire – a partagé son expérience sur la méthodologie à mettre en œuvre pour déployer des plateformes de broyages des branches.

14 élus et techniciens de l'ensemble du SYTRAIVAL ont participé à ces échanges qui ont permis de mieux cerner les enjeux de la mise en place de plateforme de broyage des déchets verts avec pour objectifs de favoriser la valorisation organique des déchets verts au plus près des usagers du territoire.

- Loïs PAILLET, chargé de mission biodéchets à AMORCE – réseau national des territoires engagés dans la transition écologique – a présenté les aspects législatifs et réglementaires pour la mise en place d'une plateforme de broyage des déchets verts

- Florent CHIRAT, Maire de Saint-Julien-sur-Bibost (CCPA) a fait part du retour d'expérience de sa commune suite à la mise en place d'une plateforme de broyage des branchages.



5.1.2 Sensibiliser à la qualité du tri auprès du grand public

| Sensibilisation à la réduction des déchets lors de fête de l'environnement

Le SYTRAIVAL était présent lors de la 16ème édition de la **fête de l'environnement** à Villefranche-sur-Saône le 13 septembre.

Elodie, chargée de mission qualité et biodéchets, a accueilli sur le stand du SYTRAIVAL plus de 80 visiteurs pour les **sensibiliser à la réduction des déchets** et faire un rappel des consignes de tri.

Au programme de ces échanges, destinés aux adultes et aux enfants, astuces pour éviter le gaspillage alimentaire, techniques de broyage et de paillage pour réutiliser ses déchets verts dans son jardin, jeu sur la réduction des déchets... et un **rappel des bonnes pratiques en matière de tri** pour les déchets qui n'ont pas pu être évités.



En moyenne, un habitant du SYTRAIVAL jette 520 kg de déchets par an. Revoir ses habitudes de consommation, prolonger la durée de vie de ses appareils et favoriser le réemploi sont autant de gestes à adopter au quotidien pour réduire ses déchets. **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

| Encourager le geste de tri et améliorer la valorisation des déchets en déchèterie : Retour sur l'opération de sensibilisation sur le territoire du SYTRAIVAL

Durant l'été 2025, deux animateurs sont allés à la rencontre des habitants sur les déchèteries gérées par les EPCI adhérents au SYTRAIVAL avec pour objectifs de **réduire les erreurs de tri et faciliter le geste de tri des usagers**.

Elodie et Lucas sont intervenus sur **18 déchèteries du territoire et plus de 1000 personnes ont ainsi été sensibilisées !**

Au programme de cette action de terrain, **précisions sur les consignes de tri** et ce que l'on peut mettre ou non dans chaque benne, **rappel des bonnes pratiques** pour préparer sa venue en déchèterie et information sur les conséquences des erreurs de tri...

Dans l'ensemble leur présence était la bienvenue et les usagers ont pu poser leurs questions.



5.1.3 Faire découvrir le process de traitement et de valorisation des déchets avec les visites de sites

Chaque année, le SYTRAIVAL ouvre les portes de son unité de valorisation énergétique à ses collectivités adhérentes. Ces visites réalisées par la chargée de mission qualité et biodéchets au SYTRAIVAL et le directeur de l'UVE sont l'opportunité de présenter le territoire du SYTRAIVAL et ses missions, le process de traitement des ordures ménagères autour d'une visite de la salle pédagogique.

Les différentes étapes permettant aux déchets collectés par les collectivités d'être valorisés sous forme d'électricité ou de chauffage

urbain sont présentées accompagnées d'un rappel des consignes de tri et des gestes de réduction des déchets.

L'UVE accueille également des visites du grand public. En 2025, 5 visites de l'UVE ont été réalisées, soit **100 personnes sensibilisées**. Le SYTRAIVAL propose également des visites de la plateforme de compostage de déchets verts d'Arnas, du centre de tri Nicollin à St Fons qui a **accueilli en 2025 140 personnes (adultes et enfants) au cours de 7 visites**.

5.1.4 Sensibiliser à la réduction des déchets dès le plus jeune âge avec les animations scolaires

Chaque année, des **animations sont réalisées en milieu scolaire auprès d'élèves de classes de CP au CM2** sur le territoire du SYTRAIVAL, sur demande de ses 9 collectivités adhérentes. Ces visites peuvent aussi être réalisées en collèges, MFR et lycées.

Les animations réalisées par l'ambassadrice du tri du SYTRAIVAL portent sur le **thème du tri et recyclage, du compostage, de la prévention et réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et de la pollution plastique**.

D'une durée d'environ 1h30, ces interventions ludiques et pédagogiques ont pour objectif de **permettre aux enfants d'apprendre et d'expérimenter les gestes de tri**. Un support pédagogique avec un rappel des notions abordées et un quizz pour tester ses connaissances est remis à la fin de chaque intervention afin que les enfants échangent avec les parents.

En 2025, 241 classes de CP à CM2 ont été sensibilisées à la gestion et à la réduction des déchets, soit 5 485 élèves

EPCI	Nombre d'animations	Nombre d'élèves
CAVBS	4	99
CCBPD	53	1200
CCDSV	56	1392
CCSB	42	955
COR	61	1228
SMIDOM	25	611
TOTAL	235	5 485



5.2 | Communication

5.2.1 Editer des publications pédagogiques gratuites pour sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques en matière de tri

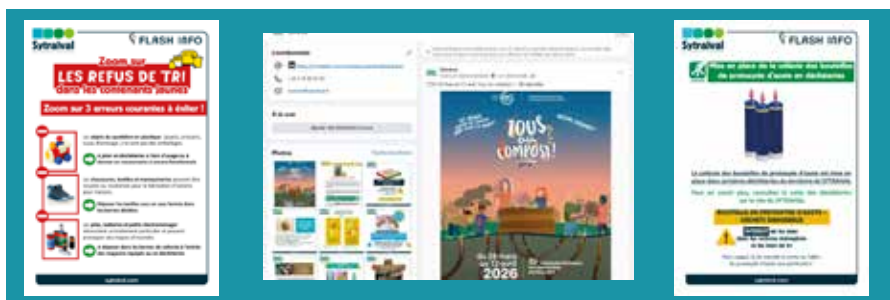
Le SYTRAIVAL édite chaque année de nouveaux supports de communication et de sensibilisation mis à disposition de ses adhérents et destinés à leurs administrés ainsi qu'au grand public.



Comment réduire ses déchets au quotidien ? Quels déchets doit-on apporter en déchèterie ? Comment valoriser ses déchets verts ? La réponse à ces questions et à beaucoup d'autres se trouve dans les **flyers et guides pratiques** édités chaque année par le SYTRAIVAL

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, **5 nouveaux panneaux d'exposition** ont été réalisés sur les déchets dangereux et des déchets électriques et électroniques.

Un relai digital sur Facebook, LinkedIn et le site internet du SYTRAIVAL



Une **page Facebook** propose chaque semaine des publications et conseils pratiques sur les thèmes du compostage, du tri, de la réduction des déchets...



Suivez nous !

<https://www.facebook.com/sytraival/>

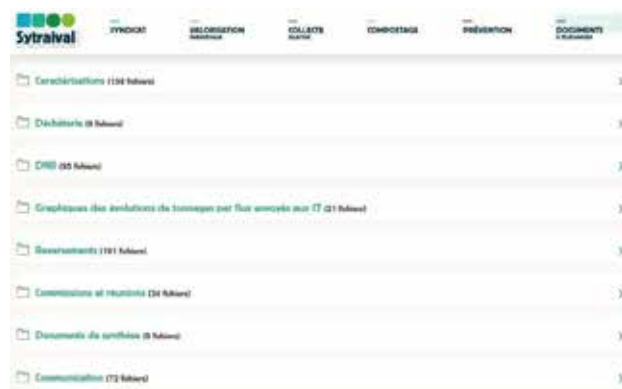
5.2.2 Simplifier et centraliser l'accès à l'information des EPCI grâce à l'espace adhérent

Dans le cadre de son activité, le SYTRAIVAL publie régulièrement des documents de suivi, de pilotage et de communication diffusés à ses EPCI adhérents.

Une enquête de satisfaction a été menée en début d'année auprès des élus et services techniques afin d'évaluer la qualité, la pertinence et la fréquence d'envoi de ces documents.

Cette enquête a mis en évidence la nécessité de centraliser l'ensemble des ressources documentaires disponibles afin de simplifier leur diffusion et partage.

L'espace adhérent du site internet du SYTRAIVAL a été enrichi de nouvelles rubriques pour permettre le téléchargement et la consultation des publications envoyées ponctuellement, chaque mois ou trimestre en fonction des services.



De nombreuses publications sont diffusées régulièrement :

- Rapports de prélèvement des caractérisations
- Tableau de suivi des rapports de prélèvements issus des caractérisations
- Rapports de réception DNR de Quincieux
- Comptes rendus de commissions biodéchets, collecte sélective, communication, économie circulaire
- Graphiques des évolutions de tonnages par flux
- Suivis de reversements
- Flashes info
- Lettres d'information



L'accès à cet espace sécurisé est réservé aux EPCI adhérents, depuis le site internet du SYTRAIVAL www.sytraival.com.



5.2.3 Coordonner des collectes ponctuelles sur le territoire

En 2025, le SYTRAIVAL a relayé auprès de ses adhérents 2 collectes ponctuelles organisées par l'éco-organisme ecosystem afin de sensibiliser le grand public au tri des téléphones portables et des jouets.

Grande collecte solidaire de téléphones du 5 juin au 15 juillet.

Le SYTRAIVAL et 3 de ses collectivités adhérentes – la CCDSV, la COR et le SIRTOM – ont participé à la grande collecte solidaire de téléphones portables usagés. **16 points de collecte** ont été mis en place sur le territoire.

Un geste à la fois utile pour la planète et solidaire qui a permis d'offrir jusqu'à 500 téléphones reconditionnés à une association nationale en faveur des plus démunis.

ecosystem a organisé le réemploi de téléphones collectés par une structure de l'Economie Sociale et Solidaire. L'effacement des données personnelles est systématiquement réalisé. Les appareils irréparables sont dépollués et recyclés dans des usines de traitement partenaires, selon des normes environnementales strictes.

46 millions de téléphones collectés pour recyclage permettraient d'éviter l'extraction de près de 80 000 tonnes de matières premières brutes !



407 appareils (téléphones, tablettes ...) ont été collectés sur l'ensemble du territoire !



Grande collecte solidaire des jouets du 1er au 30 novembre.

Près de 3 Français sur 10 jettent encore leurs jouets inutilisés !

Forts de ce constat, le SYTRAIVAL et 4 de ses adhérents, la CCSB, la CCPA, le SIRTOM et le SMIDOM, se sont associés à ecosystem et Ecomaison, pour mettre à disposition de ses usagers **13 points de collecte** sur tout son territoire.

Un enjeu solidaire pour cette opération ponctuelle à l'approche des fêtes de fin d'année, donner une 2ème vie aux jeux et jouets – qu'ils soient en bon état, abimés, incomplets ou cassés.

- Jeux d'extérieur (maison d'enfant, draps, jeu de plage etc.)
- Jeux d'intérieur (poupée, figurine, peluche, jeu de construction)
- Jeux de société (maquette, puzzle, jeu de carte, etc.)
- Jouets électriques et électroniques (fonctionnant à pile ou sur secteur, veillez à bien retirer les piles et batteries amovibles de vos jouets avant dépôt)
- Jeux cadeau (jouet distribué gratuitement dans le cadre de la vente d'un autre produit (un repas d'enfant, un magazine, etc.)

Tous les dons ont été confiés à des associations locales partenaires de l'opération avec pour priorité le réemploi.

Un bilan très positif : près d'1 tonne de jouets ont été collectés sur l'ensemble du territoire !



INDICATEURS FINANCIERS

5
budgets



24
marchés publics



6 703 576 €
d'investissements



6.1 | Présentation des budgets

Les statuts du SYTRAIVAL se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.
- La valorisation de la collecte sélective.

Les activités du SYTRAIVAL sont retracées dans 5 budgets :

BUDGET PRINCIPAL

Frais de structure

Budget Valorisation Energétique

Réseau de chauffage urbain
UVE des OMR et chaufferie bois
3 quais de transfert intermédiaires
CET de St-Etienne-sur-Chalaronne
Site de Quincieux

Budget Collecte sélective

Traitement des déchets recyclables
apportés par les adhérents

Budget Compostage

Plateforme de compostage d'Arnas

Budget CET III

Site d'Arnas (gravats)
Site de St-Etienne-sur-Chalaronne

6.2 | Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

| Budget Principal

DEPENSES RÉELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	434 844€
Autres charges de gestion courante	83 692 €
Charges à caractère général	49 460€
Opérations d'ordre de transfert entre section	12 507 €
TOTAL	580 503 €

RECETTES RÉELLES	
Autres produits de gestion courante	550 003€
Produits exceptionnels	18 318 €
TOTAL	568 321 €

| Budget Valorisation Energétique

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	11 628 308€
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 646 673€
Autres charges de gestion courante	350 001€
Charges financières	118 280€
Charges exceptionnelles	206 483€
TOTAL	15 949 745 €

RECETTES RÉELLES	
Opérations d'ordre de transfert entre section	892 205€
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	15 776 183€
Produits exceptionnels	168 587€
TOTAL	16 836 976€

| Budget Collecte Sélective

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	5 564 692€
Opérations d'ordre de transfert entre section	65 341€
Autres charges de gestion courante	8 235 158€
Charges exceptionnelles	17 910€
TOTAL	13 883 101€

RECETTES RÉELLES	
Opérations d'ordre de transfert entre section	4 494 €
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	7 159 646€
Subventions d'exploitation	6 529 066€
Reprise sur amortissement (provision)	56 916€
TOTAL	13 750 122€

Budget Compostage

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	650 640€
Opérations d'ordre de transfert entre section	19 136€
Autres charges de gestion courante	134 754€
Charges exceptionnelles	18 908€
TOTAL	823 438€

RECETTES RÉELLES	
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	773 000€
TOTAL	773 000€

Budget CET III

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	95 645€
Opérations d'ordre de transfert entre section	11 160€
Autres charges de gestion courante	11 000€
Charges exceptionnelles	0€
TOTAL	117 806€

RECETTES RÉELLES	
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	95 664€
TOTAL	95 664€

6.3 | Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement

Budget Valorisation Énergétique

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Emprunts et dettes assimilées	1 830 233€
Opérations d'ordre de transfert entre section	892 205€
Opérations patrimoniales	73 580€
Matériel de bureau et matériel informatique	139 864€
Immobilisations en cours	6 629 996€
TOTAL	9 565 878 €

60% des dépenses concernent le réseau de chauffage urbain, 22% les travaux de l'UVE et 10% la protection incendie de Quincieux, les 8% restants concernent d'autres dépenses

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 646 673€
Opérations patrimoniales	73 580€
Subventions d'investissement	2 936 657€
Immobilisations en cours	333 571€
TOTAL	6 990 481€

EMPRUNTS EN COURS	
Chaufferie bois et réseau de chaleur	5 656 206€
Travaux de l'UVE	15 566 666€
TOTAL	21 222 872€

Les résultats négatifs sont équilibrés par les résultats positifs antérieurs

6.4 | Tarifs

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	RAPPEL TARIFS 2024/ € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT	VARIATION %	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT TGAP comp.	VARIATION % TGAP comp.
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte : Collectivités adhérentes au syndicat Collectivités non adhérentes au syndicat Apports selon notre demande	101* 118* 105*	103* 121* 107*	2 % 2,5 % 2 %	118 136 122	2,6 % 3% 2,5%
Déchets encombrants quota UVE	125*	128*	2.5 %	143	3,5 %
Déchets encombrants hors quota (stockage)				220	
Déchets industriels assimilés	144*	146*	1.5 %	161	2%
Déchets industriels en régie	153*	155	1.3 %	169	1%
Déchets hospitaliers	395	398	1.0 %	398	
*TGAP à ajouter : 15 € / tonnes					

PLATEFORME DE COMPOSTAGE	RAPPEL TARIFS 2024 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT	VARIATION %
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	-
Déchets en provenance des communes	32	32	-
Déchets en provenance des part. ou pro.	40	40	-

TRAITEMENT DES BIODÉCHETS	APPORTS A BAINS ADFE / € HT	APPORTS A FLEURIEUX s/ L'ARBRESLE RACINE / € HT
Collecte en bacs	80	-
Collecte en bacs avec indésirables	100	
Collecte en vrac	60	95
Surcoût si trop d'indésirables	20	Si > 50% ind. : coût de rechargement : 50 € / t

CET III – ARNAS	RAPPEL TARIFS 2024 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT	VARIATION %
Déchets inertes des déchetteries – gravats	10	10	-

COLLECTE SÉLECTIVE	RAPPEL TARIFS 2024 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT	VARIATION %
Papiers	100	102	1,21 %
Tri emballages légers en vrac avec transfert	257	290	12,80 %
Tri emballages légers en vrac sans transfert	224	239	17 %
Tri multi en vrac avec transfert	257	267	4 %
Tri multi en vrac sans transfert	227,50	239	5 %
Si tri en sacs : plus-value ouverture sacs	20	20	-
Refus de tri N-1	110 *	113*	3 %
Verre	57	59	
Plâtre	111	Reprise Valobat	
Huisseries	88		
Location de racks	14 € / mois / chevalet	Reprise Valobat	
Prix d'un enlèvement par déchetterie	171		
*TGAP à ajouter : 15 € / tonnes			

CET II – SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	RAPPEL TARIFS 2024 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2025 / € HT TGAP comp.	VARIATION %
Refus de tri	112**	114**	177	2,3 %
*TGAP à ajouter : 65€ / tonnes				

6.5 | Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2025

VALORISATION ENERGETIQUE	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Combustible Chaufferie Bois Arnas	AWT 01	126 476 €
Exploitation de l'usine d'incinération	PAPREC ENERGIES	4 913 338 €
Exploitation du réseau de chaleur	DALKIA RCU	1 219 087 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERFIM	51 830 €
Broyage et transport des encombrants	SERFIM	370 077 €
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	130 511 €
Transfert Fleurieux-sur-l'Arbresle	SUEZ	151 783 €
Transfert Bourg-de-Thizy	SUEZ	151 610 €
Exploitation Quincieux Mâchefers et Encombrants	SUEZ	898 826 €
Transport des Mâchefers et des Encombrants	YK TRANSPORT	101 628 €

COMPOST	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Exploitation de la plateforme de compostage	AWT01	271 503 €
Traitement des biodéchets	ADFE	37 766 €
	RACINE	708 €
Compostage des végétaux des déchèteries	BIODE	104 093 €
	ADFE	113 128 €
	SEDE	37 757 €
	RDS	60 017 €

COLLECTE SELECTIVE	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Collecte et transport des journaux magazine et du verre	GUERIN	766 644 €
	SERFIM	35 362 €
	DUBUIS	48 497 €
Prestation de transfert des collectes sélectives JRM EL MM Quincieux	SUEZ	192 889 €
Prestation de transfert des collectes sélectives EL Bourg-de-Thizy	SUEZ	94 057 €
Exploitation de la plate-forme de Saint-Etienne (Huisserie)	SERFIM	35 362 €
Rechargement case verre d'Arnas	AWT 01	19 595 €
Prestation de conditionnement des emballages légers	NICOLLIN	2 313 365 €
Prestation de conditionnement des multi-matériaux	PAPREC	145 864 €
Rechargement Collecte Sélective Mâcon	VALBARA	121 358 €



BILAN DU TERRITOIRE

LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

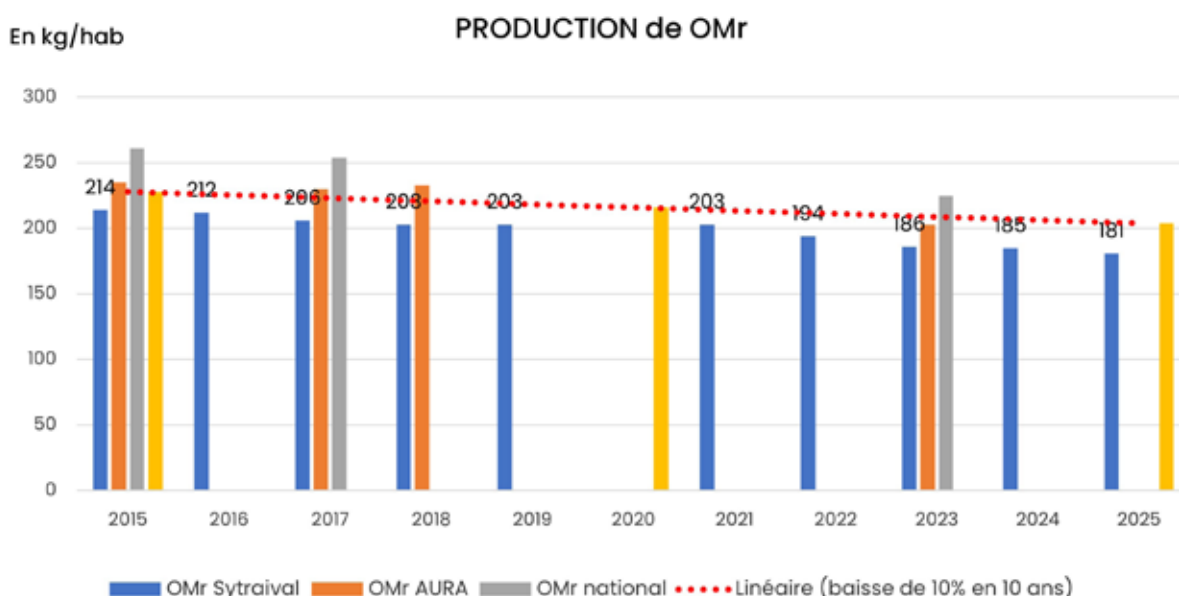
La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi AGEC – article 3) ;
- Augmenter la quantité de déchets non dangereux non inertes, faisant l'objet d'une valorisation matière ou organique, à 65 % en 2025 ;
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation afin d'atteindre 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030 ;
- Généraliser le tri à la source des biodéchets ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi AGEC – article 11) ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi AGEC – article 7) ;
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi AGEC – article 66).

Par ailleurs, Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe des **objectifs régionaux de réduction des déchets avec pour cible en 2031 410 kg / habitant sans les inertes**.

Sur le territoire du Sytraival, la baisse de ordures ménagères est constante mais reste faible entre 2024 et 2025. Cependant le ratio est en dessous de la valeur régionale (203 kg / hab en 2023).

L'objectif est de baisser de plus de 3% par an sur les 5 prochaines années.

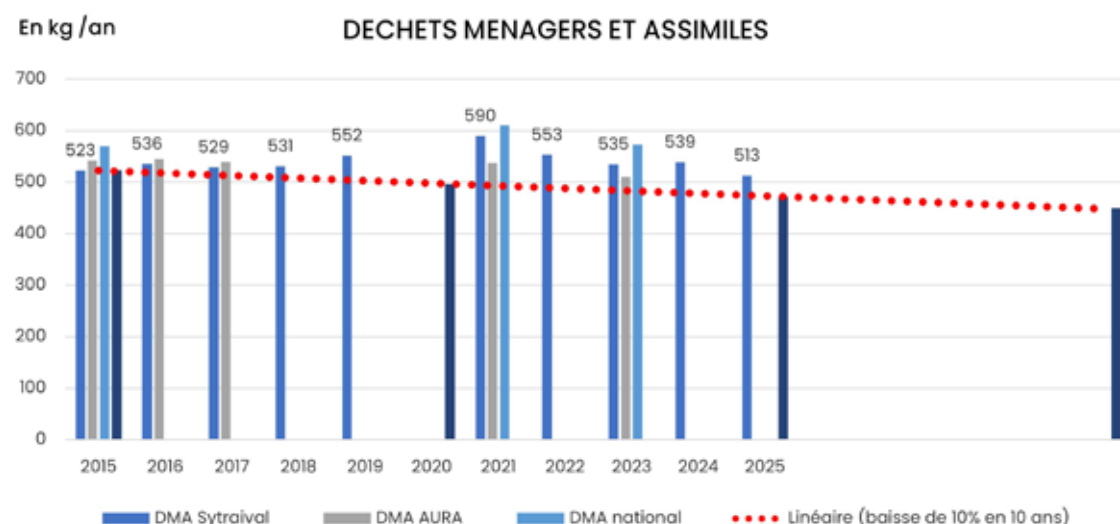


Les déchets ménagers assimilés (DMA) : correspondent à la totalité des déchets gérés par le service public à savoir : ordures ménagères, les collectes sélectives, les déchets de déchèteries, les biodéchets.

Ces dernières années on constate un pic de production des déchets ménagers et assimilés en 2021.(au niveau du territoire et national)

Depuis on constate une baisse de plus de 13% en 5 ans (2021-2025).

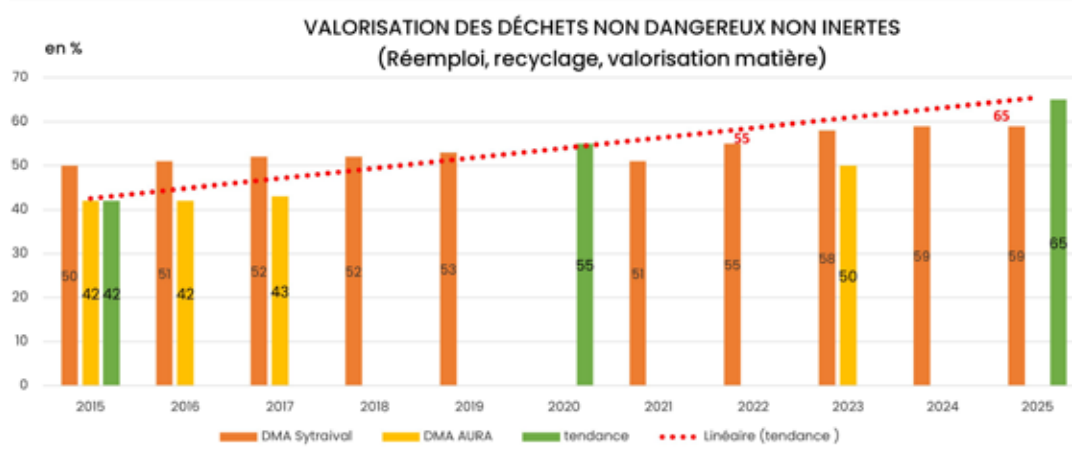
Cette baisse n'est pas suffisante pour répondre aux exigences règlementaires. Il va être nécessaire de baisser de plus de 11% les DMA afin d'atteindre l'objectif fixé de 457 kg /hab en 2030



Il faut baisser d'environ 25 000 tonnes par des actions de réduction de la production de déchets. 70% de la population du territoire du Sytraival est couverte par un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans lequel des objectifs de réduction des quantités et actions associées sont présentées.

Une feuille de route territoriale est en cours de mise en place afin d'intensifier les actions et de vérifier l'efficacité de ces différents plans de réduction.

Il faut par ailleurs intensifier la valorisation matière et organique des déchets afin d'atteindre en 2031 70% des déchets non dangereux non inertes.



L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères sur le territoire du Sytraival en 2023, montre qu'en triant mieux cette poubelle pourrait être réduite de 2/3.

Une nouvelle campagne de mesure est prévue en 2026.

Budget Valorisation Énergétique

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Surveillance des retombées atmosphériques	SOCOR AIR	5080 € HT			
Exploitation UVE	CIDEME/PAPREC	33 634 813 € HT	124	01/12/2019	31/03/2030
Installations Quincieux lot 1 : transport des mâchefers	YK TRANSPORT	555 000,00 €	36+12+12	01/12/2021	30/11/2026
Installations Quincieux – lot 2 : exploitation du site	SUEZ	11 521 919,40 €	36+12+12	01/12/2021	30/11/2026
Exploitation qt Fleurioux-sur-l'Arbresle	SUEZ	810 940,00 €	36+12+12	01/12/2021	30/11/2026
Traitement des refus de tri issus des collectes sélectives du SMET 71 par le SYTRAIVAL	SMET 71		60	01/07/2024	31/12/2026
Conseil et ingénierie RCU	SF2E	448 262,50 €	48	21/07/2022	20/07/2026
Marche public global de performance énergétique sur le réseau de chaleur du SYTRAIVAL	DALKIA SA / SOHO ARCHITECTURE	16 084 439,76 €	96	01/07/2024	30/06/2032
Exploitation QT Thizy	SUEZ	1 217 500,00 €	36+12+12	01/12/2025	30/11/2030
Surveillance des eaux souterraines et de surface	GEAUPOLE	73 645 €	36+12+12	01/10/2025	30/09/2030

Budget Collecte Sélective

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Marche de collecte du verre et du papier – lot 1 : verre	GUERIN MINERIS	3 415 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2027
Marche de collecte du verre et du papier – lot 2 : papier	GUERIN MINERIS	1 488 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2027
Réception et rechargement de collectes sélectives	VALBARA (VEOLIA)	?	15+12	01/09/2024	30/11/2026
Transport des CS et des refus de tri SMET 71	MAUFFREY	?	24+12+12	01/09/2024?	31/12/2028
Tri	NICOLLIN	11 360 700 € ht	36+12+12	01/01/25	31/12/2029
AAP HF : Abris bacs LOT 1 acier	ABRI PLUS	214 650,00 €	24+12	bdc	
AAP HF : Abris bacs LOT 2 bois	ABRI PLUS	263 250,00 €	24+12	bdc	

Budget CET 2

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Exploitation lixiviats QT St-Etienne-sur-Chalaronne	SERPOL	638 000 € HT	36+12+12	01/01/2024	31/12/2028
Exploitation des installations de stockage de DND et inertes QT St-Etienne-sur-Chalaronne	SERFIM RECYCLAGE	2 658 790 € HT	36+12+12	01/01/2022	31/12/2026
Exploitation du QT St-Etienne-sur-Chalaronne et transport OM	SERFIM RECYCLAGE	416 250,00 €	36+12+12	01/12/2025	30/11/2030

Budget Compost

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Exploitation de la plateforme de compostage d'Arnas et fourniture de combustible bois	AWT	2 232 350,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2027
Prestation de compostage des déchets verts – Lot 1 NORD	RDS / LAYE	438 150,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2027
Prestation de compostage des déchets verts – Lot 2 SUD	BIODE	800 000,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2027
Prestation de compostage des déchets verts – Lot 3 EST	ADFE	420 000,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2027



GLOSSAIRE

AGEC : Loi anti gaspillage pour une économie circulaire

CDT : Centre de tri

CS : Collecte sélective

CSR : Combustible solide de Récupération

DAE : Déchets d'activité économique

DASRI : Déchets à risque infectieux

DDS : Déchets dangereux spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipement électrique et électronique

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DNDNI : Déchets non dangereux non inertes

DV : Déchets verts

ECT : Extension des consignes de tri

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères résiduelles

OMR (ou OM) : Ordures ménagères résiduelles

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

REOM : Redevance ordures ménagères

REP : Responsabilité élargie du producteur

RI : Redevance incitative

RS : Redevance spéciale

SPGD : Service public de gestion des déchets

STEP : Station d'épuration des eaux usées

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TI : Tarification incitative

TLC : Textiles linges chaussures

UVE : Unité de valorisation énergétique



Responsable de la publication : Jean-Paul CHEMARIN

Rédaction : Services du SYTRAIVAL

Impression : 50 exemplaires. Imprimés sur papier recyclé

Crédits photo : Service communication, De+Belle architectes /
© Nox Studio, Shutterstock : jamandesign360, IMG visuals icons



Sytraival

des déchets réinventés

130, Rue Benoît Frachon
69400 Villefranche-sur-Saône
04 74 68 82 59
www.sytraival.com



<https://www.facebook.com/sytraival/>



<https://www.linkedin.com/company/sytraivalbeaujolais/>